

# VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles  
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage



A retourner avant le 31 mai 2022

## VOTRE ENTREPRISE

Siren / Siret : .....

Raison sociale .....

Nom : ..... Prénom : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

## CALCUL DE VOTRE VERSEMENT

Votre masse salariale 2021 ..... €  
X 0.68% = A

13% de A = Solde à verser ..... €

Dépenses déductibles\* ..... €

**\*Deux types de dépenses déductibles :**

Les dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire.

Subventions versées au CFA sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées.

## VOTRE VERSEMENT

Montant ..... €

Bénéficiaire

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT BRETAGNE  
Campus de Ker Lann  
Contour Antoine de Saint-Exupéry  
CS 87226  
35170 BRUZ Cedex

## MODE DE REGLEMENT

Virement

IBAN : FR76 1380 7006 5732 7214 6623 089

BIC : CCBPFRPPNAN

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Chèque

Chèque n° .....

A l'ordre de : CMA Bretagne

Cachet de l'entreprise et signature

A .....

Le .....